



PREAVIS MUNICIPAL 03-2024
Demande de crédit de CHF 119'000.--
pour le remplacement du collecteur d'eau claire
au lieu-dit « La Landeneuse »

Dossier traité par : Yannik Melly

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

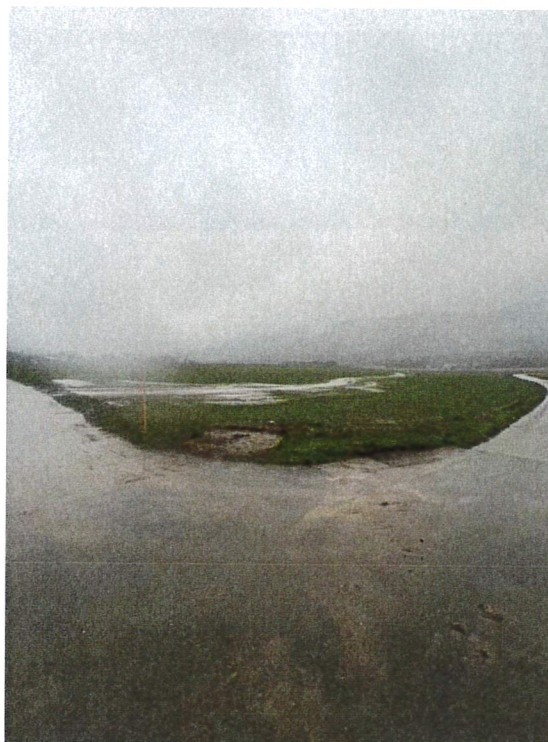
Le collecteur communal d'eau claire (EC) au lieu-dit « La Landeneuse » date du dernier remaniement parcellaire de la commune de La Rippe (1919-1925). Ce collecteur ne fait pas partie du programme de curage pluriannuel et n'a pas été pris en compte lors de l'établissement du PGEE (Plan Général d'Évacuation des Eaux) de 2011.

Un collecteur devient communal lorsque deux biens fonds sont réunis, son entretien est à la charge de la Commune.

Depuis plusieurs années, en période hivernale (2017-2018 et 2023-2024), d'importants dégâts ont été constatés dans le secteur du Creux du Vivier.



Janvier 2018



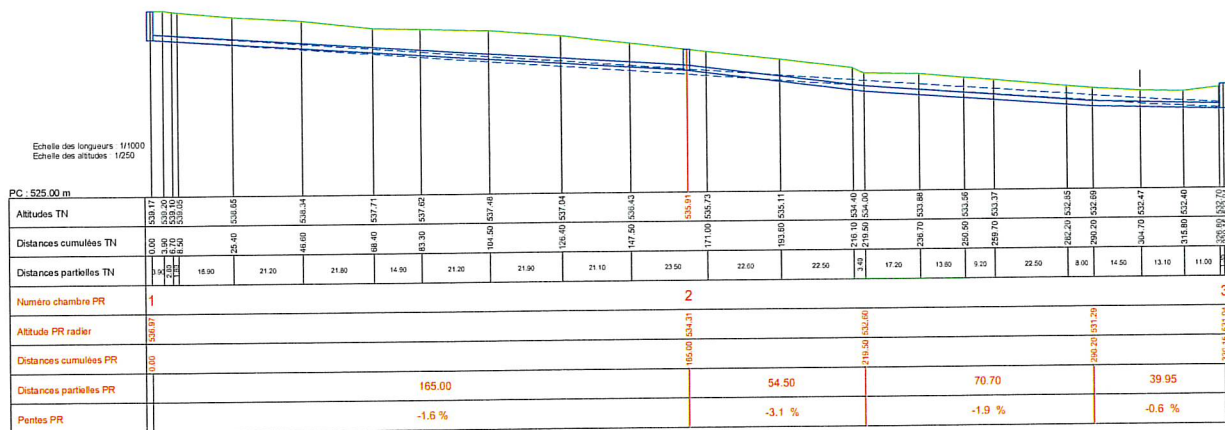
Décembre 2023

Un passage caméra a été effectué par une entreprise spécialisée au printemps 2024. La conduite a été inspectée que partiellement (40 mètres depuis le regard situé vers la route d'Angelot), car la canalisation est cassée en plusieurs endroits. Un remplacement complet de la conduite est donc nécessaire.

2. DESCRIPTION DES TRAVAUX

Les seules informations disponibles dans le Système d'information du territoire (SIT) sont le départ et l'arrivée de la conduite EC. Le bureau d'ingénieurs a effectué un relevé topographique du terrain afin de pouvoir créer un profil en long du collecteur. La conduite à remplacer, en matière PVC SN4, correspond à une longueur de 340 mètres, son diamètre est de 400 mm. Un regard de contrôle a été ajouté dans le projet.

Une réserve de 12 % a été prévue car le nombre de branchement (drainage) sur la conduite est inconnu.



3. ASPECTS FINANCIERS

Quatre entreprises ont été invitées à soumissionner.

Les travaux ont été adjugés à l'entreprise qui a offert la prestation la plus avantageuse, ils sont détaillés de la manière suivante :

	Montant CHF
Génie civil	87'000.--
Honoraires ingénieurs	11'500.--
Divers et imprévus 12 %	11'000.--
<hr/>	
Total HT	109'500.--
TVA 8.1 %	8'869.50
Total TTC	118'369.50
Total TTC arrondi	119'000.--

Les honoraires du bureau d'ingénieurs comprennent toutes les prestations nécessaires à l'organisation et au suivi des travaux de génie civil, ainsi que toutes les prestations géométriques pour la mise à jour du SIT.

La durée d'amortissement selon le mode MCH2 sera de 60 ans.

4. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, et compte tenu des présentes explications, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de La Rippe

Vu le préavis municipal n° 03-2024 relatif à une demande de crédit de CHF 119'000.-- pour le remplacement du collecteur d'eau claire au lieu-dit « *La Landeneuse* » ;

lu les rapports des deux commissions chargées d'étudier cet objet (Travaux et Gestion-Finances) ;

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. d'approuver le préavis municipal n° 03-2024 relatif à une demande de crédit de CHF 119'000.-- pour le remplacement du collecteur d'eau claire au lieu-dit « *La Landeneuse* » ;
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 119'000.-- ;
3. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 119'000.--.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 27 mai 2024, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Olivier Tappy



La Secrétaire :



Nathalie Jenni Kohler